

Montreuil, le 22/10/18

Objet : CSRH de la DGDDI – Mouvement des personnels

Monsieur le Ministre,

Au mois de juillet dernier, les agents du CSRH des douanes de Bordeaux ont adressé une pétition à leur chef de Centre, signée par la grande majorité des gestionnaires de paye pour exiger l'octroi d'une indemnité spécifique jusqu'ici absente de leur rémunération.

Sur ce sujet, c'est l'immobilisme qui prévaut.

Les promesses faites en groupes de travail par la Direction Générale n'ont pas été suivies d'effets, la revendication des agents, qui date de 2014, ayant été balayée d'un revers de main par le Ministère lors des dernières discussions budgétaires.

Aussi, dans le courrier en question, les agents annoncent le boycott du passage des actes de gestion dans l'application SIRHIUS s'il n'est pas donné suite à leur revendication.

Pour autant, les agents, qui ont le souci constant de ne pas léser les agents administrés, annoncent également qu'ils établiront des certificats administratifs à destination de la DGFIP en remplacement des actes concernés.

Depuis la création de ce service, les personnels qui sont employés au CSRH des douanes sont confrontés à des conditions de travail dégradées: application informatique SIRHIUS inadaptée, ambiance thermique pénible, surcharge et complexité du travail, travail sur écran continu...

Les contraintes en terme de charge de travail qui ne cessent d'augmenter et **la technicité que demande la matière RH en douane** sont exposés dans le courrier qu'ils ont adressé à leur chef de Centre.

A ces contraintes, s'ajoute le refus systématique des demandes de télé-travail émises par les gestionnaires de paye.

Pour couronner le tout, les agents doivent faire face à une absence de reconnaissance de leur engagement professionnel alors que celui-ci permet d'assurer le paiement la paye de tous les douaniers dans les conditions exposées ci-dessus et la bonne gestion des situations personnelles difficiles que peuvent connaître certains de nos collègues.

C'est pour ces raisons que l'intersyndicale douanière apporte son soutien au mouvement lancé par les agents du CSRH et à leur revendication indemnitaire qui doit enfin être entendue par le Ministère.

Nous vous prions d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

L'intersyndicale des douanes